



Mairie de Boubiers

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame LEVESQUE, maire

Présents : MS et MMES les conseillers municipaux : Sophie LEVESQUE, Maire, Jean-Christophe DESCHAMPS, Cyrille ROUSSEAU, Elisabeth GUÉRIN, Hélène SCHMIDT Aurélie COLLAINTIER, Dominique MARIE, Céline BERTHO, Ivan KOZA, Stéphane TIERCE.

Absents excusés : Sébastien ALLE

Secrétaire de séance : Elisabeth GUÉRIN

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les comptes-rendus des séances du 12 janvier 2021 et du 16 mars 2021. Aucune remarque n'est formulée sur ces comptes-rendus qui sont adoptés à l'unanimité.

1. VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021

Madame le Maire explique que désormais la commune touchera en plus de la part communale, la part départementale de la taxe foncière sur la propriété bâtie et ceci pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Le taux proposé est donc la somme des taux communaux et départementaux. A partir de 2021, il n'y aura plus de taxe foncière prélevée par le Conseil Départemental. L'incidence est donc nulle pour les contribuables.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 qui a été fourni par l'Administration fiscale.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, décide sur proposition du maire de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non-bâtie des impôts locaux.

Les taux sont les suivants

Taxe foncière (bâti)	298 000 €	48.15 %	143 487 €
Taxe foncière (non-bâti)	75 700 €	32.29 %	24 444 €

Montant pour 2021 du produit des taxes directes locales 167 931 €

2. VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS 2021

Comme chaque année le Conseil Municipal procède au vote des subventions aux associations soit un total de 8 998 € :

- AMICALE SAPEURS 50 €

• AMIS DU VEXIN FRANÇAIS	50 €
• APE	100 €
• APEI BEAUVAIS	50 €
• ASR GYM	100 €
• CENTRE SOCIAL RURAL	7 958 €
• CLUB SPORTIF CHAUMONTOIS	30 €
• COMMUNAUTE DES CHEMINS	100 €
• ENVOL	20 €
• FAIE APPRENDRE	50 €
• LE BRUIT DU VENT	50 €
• MODER'N JAZZ CHAUMONT	60 €
• ROCK & BEER	50 €
• SECOURS CATHOLIQUE	50 €
• TENNIS CLUB DU VEXIN THELLE	180 €
• THEATRE AL DENTE	100 €

3. RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES DE LA CCVT

Madame le Maire rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance en date du 30 mars 2021, a délibéré à l'unanimité pour prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Madame le Maire explique que la Chambre Régionale des Comptes a décidé de procéder aux contrôles des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Vexin Thelle à compter de l'exercice 2015 et suivants.

Le contrôle effectué a porté sur la gouvernance, le périmètre, les compétences et l'intérêt communautaires, les finances, les ressources humaines et la commande publique.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a émis des recommandations qui ont été soit réalisées soit sont en cours de réalisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (joint en annexe).

4. AVENANT N°2 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE ET SES COMMUNES MEMBRES

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque commune adhérente, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant l'intégration de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;
Considérant autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération n° du 20/11/2019 autorisant Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération n°20210330_05 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle acceptant l'intégration de Monneville et autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et ses communes membres,

Compte tenu de la volonté de la commune de Monneville d'adhérer au groupement de commandes,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour et 1 abstention,

- ACCEPTE l'intégration de la commune de Monneville à la convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commandes de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle

5. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60

6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIERE (RADARS PÉDAGOGIQUES ET MIROIRS)

Madame le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire d'équiper la commune de radars pédagogiques et d'un miroir d'agglomération afin d'assurer la sécurité des habitants et des véhicules qui circulent sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire ces équipements de sécurité routière au budget communal 2021 et de demander une subvention au Conseil Départemental sur base des devis des entreprises suivantes :

- Deux radars pédagogiques : ElanCité pour un montant de 3 490 € HT soit un total de 4 188 € TTC
- Un miroir d'agglomération : Discount Collectivités pour un montant de 815 € HT soit un total de 978 € TTC

Plan de Financement retenu par le Conseil Municipal :

- Montant HT des équipements	4 305 €
- Conseil Dép. de l'Oise (37 %)	1 593 €
- Commune :	2 712 €

7. CINE RURAL 60

Pas de date de réouverture officielle annoncée mais CR 60 espère une reprise en juin prochain. Financièrement, elle termine sur un résultat positif car elle a bien été soutenue par le département et la région, et la commissaire aux comptes a approuvé les comptes. Cependant, dès que ce sera acté, CR60 reprendra les projections en fonction du calendrier prévu pour chaque commune. En ce qui nous concerne, il nous reste 3 séances :

- 2 "Tout public" le 8 octobre et le 19 novembre à 20 h et une "jeune public" le 28 décembre à 18 h.

Compte tenu du contexte et du nombre de séances non effectuées, CR 60 nous propose soit une séance supplémentaire, soit une remise de 25 % sur notre forfait. Beaucoup de communes sont demandeuses de séances en plein air pour les années à venir, l'association envisage donc des investissements dans ce domaine pour y répondre.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Madame GUÉRIN informe le Conseil Municipal qu'un atelier de proximité va être mis en place cet été sous la responsabilité du Centre Social. Cet atelier, qui aura lieu du 12 au 16 juillet, proposera à 6 / 8 jeunes, encadrés par un animateur du Centre Social et des bénévoles de la commune, la réfection du lavoir de la source du Réveillon. Des informations complémentaires seront communiquées aux habitants ultérieurement en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.
- Monsieur MARIE propose au Conseil Municipal que la boîte à livres soit construite par l'équipe de bénévoles qui s'est chargée de la décoration de Noël sur la place du village. Cette boîte à livres rappellera les couleurs du mobilier de l'aire de jeux. Le Conseil Municipal accepte cette proposition en demandant que soit également prévu un emplacement pour les informations de la mairie et les dépliants touristiques.
- Madame le Maire demande à Madame COLLAINTIER et Monsieur ROUSSEAU de se charger de la prospection pour l'achat de deux bancs et une poubelle qui seront à installer à l'intérieur de l'aire de jeux lorsque les clôtures en bois seront installées.

Le maire, après avoir demandé aux conseillers s'ils n'avaient plus d'observations ou de suggestions, déclare la séance levée à 22h30.

Le prochain conseil aura lieu jeudi 27 mai 2021 à 20h30, dans la salle des mariages.